

Martine Hardy

Les archives de la civilisation mésopotamienne

©2009 par Martine Hardy. Ce travail a été réalisé à l'EBSI, Université de Montréal, dans le cadre du cours ARV 1050–Introduction à l'archivistique donné au trimestre d'hiver 2009 par Sabine Mas (remis le 21 avril 2009).

Introduction

« Aucune époque, si ce n'est notre dix-neuvième siècle, n'a connu autant d'innovations techniques que la lointaine période d'Uruk »¹. Cette remarque, du célèbre assyriologue français Georges Roux, met habilement en lumière les bouleversements engendrés par l'invention de l'écriture à Sumer – brillante civilisation qui s'est développée en Mésopotamie entre le IV^e millénaire av. J.-C.² et l'invasion akkadienne de 2300 av. J.-C. Les premières traces d'écriture cunéiforme archaïque, sous forme de « tablettes pictographiques »³, apparaissent dès 3300 av. J.-C.⁴. Leur apparition illustre vraisemblablement la complexification de l'organisation économique et sociale de la société sumérienne, dès lors obligée de conserver une trace de ses activités⁵.

La multiplication des documents écrits mena progressivement les Sumériens à rassembler ces textes à l'intérieur d'un même lieu physique. L'invention des archives, au sens moderne du terme, peut être identifiée aux premiers lots groupés de tablettes administratives découvertes par les archéologues dans les antiques cités de Fara, d'Abu Salabikh et de Lagash (datés approximativement de 2500 av. J.-C.)⁶. Comme l'écriture cunéiforme, le mode d'organisation des documents en archives connut une incroyable diffusion dans les sociétés antiques qui succédèrent aux Sumériens dans l'espace mésopotamien – les empires akkadien, babylonien et assyrien. La découverte des archives royales d'Ebla (datées entre 2400 et 2250 av. J.-C.)⁷, de Mari (XVIII^e siècle av. J.-C.)⁸ et de la bibliothèque d'Assurbanipal (VII^e siècle av. J.-C.) témoigne, par l'éloignement de ces sites dans le temps, de la postérité de cette pratique.

Dans l'optique de l'histoire de l'archivistique, cette première période mésopotamienne d'organisation des documents écrits en archives comporte un intérêt capital. Elle illustre, en effet, la volonté précoce de conserver une mémoire institutionnelle et politique. La *Liste des noms d'années du règne de Hammurabi* (1792-1750 av. J.-C.)⁹ recense ainsi les principales mesures du grand roi:

1. *Hammurabi (devint) roi.*
2. *Il établit la justice dans le pays.*

1 Georges Roux, *La Mésopotamie*, Paris, Seuil, 1995 (1985), p. 95.

2 André Parrot, « Sumer », dans *Encyclopaedia Universalis* [En ligne].
Adresse URL: <http://www.universalis-edu.com/article2.php?napp=8742&nref=R171131> (page consultée le 10 mars 2009).

3 Georges Roux, *La Mésopotamie*, p. 95.

4 Ibid.

5 Samuel Noah Kramer, *L'histoire commence à Sumer*, Paris, Arthaud, 1975, p. 23.

6 Georges Roux, *La Mésopotamie*, p. 150.

7 Georges Roux, *La Mésopotamie*, p. 151.

8 Jean-Marie Durand, éd., *Les documents épistolaires du palais de Mari*, Paris, Éditions du Cerf, 1997, tome 1, p. 47.

9 Georges Roux, *La Mésopotamie*, p. 554.

3. *Il construisit un trône pour la principale estrade du dieu Nanna à Babylone.*
4. *Le mur de (l'enceinte sacrée) Gargia fut construit.*
5. *Il construisit le en ka-ash-bar-ra.*
6. *Il construisit le shir de la déesse Laz.*
7. *Isin et Uruk furent conquises.*
8. *La région d'Emutbal (fut conquise?).*
9. *Le canal (appelé) Hammurabi (est) l'abondance fut creusé¹⁰.*

Ce phénomène met en exergue une des problématiques fondamentales de l'histoire de l'archivistique: la nature des liens qui unissent, dans les sociétés anciennes, le mode de traitement des documents d'archives et le type de régime politique, monarchique ou impérial, qui préside à l'élaboration et à la conservation des documents. Comment les archives royales découvertes par les archéologues reflètent-elles le mode d'organisation politique des différents royaumes qui se sont succédés à la tête de l'espace mésopotamien?

Une telle enquête se heurte malheureusement à de nombreuses limites, dont l'identification précise s'avère essentielle, dans un premier temps, pour fonder la rigueur de l'analyse. Ces limites, nées simultanément des mauvaises méthodes de fouilles de l'époque contemporaine et de certaines pratiques de l'Antiquité, imposent, en effet, de nombreuses lacunes dans la documentation. Néanmoins, malgré ces difficultés, une analyse minutieuse des fonds d'archives découverts et répertoriés apparaît, dans un deuxième temps, possible, grâce à l'emploi des méthodes de l'archéologie, de la diplomatique et de l'archivistique. Les nombreuses études d'assyriologie qui se consacrent, depuis une trentaine d'années, à l'organisation spatiale des archives et aux caractéristiques matérielles des documents permettent d'apercevoir les fondements d'états bureaucratiques extrêmement élaborés et dirigés par une figure royale autoritaire. C'est, cependant, la mise en relation de ces données physiques avec le contenu textuel des archives qui permet, finalement, de compléter précisément le portrait du pouvoir politique qui dirige l'organisation des documents d'archives dans les sociétés du Proche et du Moyen Orient ancien.

Les limites de la documentation

Jean Bottéro résume parfaitement le caractère exceptionnel que revêtaient, au XIX^e siècle, les premières découvertes de vestiges monumentaux et de fonds d'archives mésopotamiens, menées sous l'égide des puissances coloniales européennes françaises et anglaises à partir de 1843¹¹:

Il est arrivé à de placides historiens, sans quitter leurs bureaux, de vivre une aventure comparable à celle d'explorateurs intrépides qui, après bien des tempêtes, auraient, par quelque humble rivage, abordé toute une vaste et grouillante contrée, inconnue et insoupçonnée jusque-là, mais dont un vague pressentiment les talonnait dans leur recherche un peu folle. C'est le cas de la redécouverte de l'antique Mésopotamie, ce vaste continent culturel, évanoui après trente siècles d'éclat, et puis pétrifié dans un oubli deux fois millénaires¹².

10 J. B. Pritchard, éd., *Ancien Near Eastern Texts Relating to the Old Testament*, Princetown, N. J., 1969, p. 269 271; cité dans Georges Roux, *La Mésopotamie*, p. 44.

11 Georges Roux, *La Mésopotamie*, p. 37.

12 Jean Bottéro, « Mésopotamie: la plus vieille écriture du monde », dans Jean Bottéro, dir., *L'écriture. Des hiéroglyphes au numérique*, Paris, Perrin, 2007, p. 19.

Poursuivies par les Allemands et les Irakiens au XX^e siècle¹³, les fouilles entreprises en sol mésopotamien ont progressivement mis au jour près d'un demi-million de documents¹⁴. Cet immense corpus a permis d'identifier, selon le concept développé par Ernst Posner, une véritable « civilisation de la tablette d'argile »¹⁵, qui s'est étendue sur presque trois millénaires. Mais les informations historiques contenues par ce corpus sont, malheureusement, soumises à deux filtres, qui empêchent une saisie directe de la réalité historique: les conditions des premières fouilles archéologiques et les pratiques même des anciens mésopotamiens.

L'enthousiasme débordant des premiers archéologues a eu, d'un côté, des conséquences désastreuses sur la préservation des documents et sur l'identification de l'emplacement des tablettes retrouvées – donnée essentielle pour la compréhension des systèmes archivistiques anciens. Le but principal des fouilles françaises et anglaises au XIX^e siècle, consistait, en effet, à expédier des trésors – bas-reliefs, inscriptions et statues – vers le Louvre et le British Museum. Dans ce contexte, les artefacts moins spectaculaires, comme les tessons de poterie, étaient souvent détruits. Or, ces tessons pouvaient provenir de jarres, dans lesquelles étaient conservées les tablettes d'argile¹⁶. Ils auraient donc pu fournir de précieuses indications sur les modes de préservation des documents d'archives et sur l'organisation interne des centres d'archives mésopotamiens.

Dans une optique similaire, les assyriologues ont fréquemment démembré les ensembles d'archives découverts. Cette dispersion est d'autant plus problématique que les Mésopotamiens semblaient déjà utiliser une notion de fonds d'archive assez proche de celle employée par l'archivistique contemporaine. Il apparaît en effet, selon les découvertes archéologiques effectuées sur le site de Mari, que les « nombreux lieux d'accumulation ou de dépôt d'archives sont clairement reliés aux principales fonctions du gouvernement de Mari »¹⁷. Les documents créés dans le cadre de la gestion interne du palais royal étaient, par exemple, physiquement séparés de ceux produits par l'organisme responsable des relations étrangères¹⁸. Au XVIII^e siècle av. J.-C., le gouvernement des derniers rois de la dynastie des Shakkanakku – qui régnèrent sur la Cité-État du milieu du troisième millénaire jusqu'à la destruction de Mari par Hammurabi de Babylone en 1760¹⁹ – étaient donc déjà capable de relier l'organisation de leurs archives aux organisations productrices, en fonction du mandat qu'elles remplissaient.

Cette dispersion des fonds a ainsi largement entravé la compréhension historique de certains sites. Par exemple, les archives royales de Ninive – qui rassemblent les documents découverts dans les palais des rois assyriens Sennachérib (704-681 av. J.-C.) et Assurbanipal (668-627 av. J.-C.)²⁰ – posent d'épineux problèmes d'interprétation. En effet, le mélange des documents

13 Jean Bottéro, « Mésopotamie: la plus vieille... », p. 30.

14 Jean Bottéro, « Mésopotamie: la plus vieille... », p. 31.

15 Traduction libre. Ernst Posner, *Archives in the Ancient World*, Cambridge, Harvard University Press, 1972, p. 18.

16 Klaas R. Veenhof, « Cuneiform Archives. An Introduction », dans Klaas R. Veenhof, dir., *Cuneiform archives and libraries : papers read at the 30^e Rencontre Assyriologique Internationale Leiden, 4-8 July 1983*, Leiden, Nederlands Historisch-Archaeologisch Instituut te Istanbul, 1986, p. 13.

17 Traduction libre. Ernst Posner, *Archives in...*, p. 30.

18 Ibid.

19 Jean-Claude Margueron, « Site archéologie - Mari », dans *Encyclopaedia Universalis* [En ligne]. Adresse URL: <http://www.universalis-edu.com/article2.php?napp=14331&nref=C099042> (page consultée le 10 mars 2009).

d'archives et ceux relevant plus spécifiquement des bibliothèques empêche de définir avec certitude la limite que les anciens Mésopotamiens traçaient entre ces deux types de documents. Il semble ainsi que les documents maintenant considérés comme des archives définitives pour leur valeur historique étaient plutôt conservés avec les documents de bibliothèque²¹. Mais en l'absence de relevés archéologiques précis, il est impossible d'établir en dehors de tout doute la réalité de cette hypothèse.

Cependant, comme le remarque Simo Parpola, « la disposition originale des tablettes avait déjà été fortement perturbée durant l'Antiquité »²². Cette remarque permet de mettre l'accent, d'un autre côté, sur les détériorations subies par les documents dans le contexte immédiat de leur création ou dans des événements postérieurs de l'Antiquité. Trois pratiques mésopotamiennes nuisent principalement à la longue préservation des documents d'archives: le choix du support, le traitement accordé aux tablettes d'argile et les fréquentes incursions militaires.

Tout d'abord, bien que l'argile soit disponible en abondance et à faible coût dans toute la région délimitée par le Tigre et l'Euphrate²³, les supports qui permettaient de consigner l'information étaient multiples. Le choix de l'argile était bien sûr le plus répandu, mais l'ivoire, pour les documents précieux, et surtout le bois²⁴ et le papyrus²⁵, d'usage plus aisé, étaient couramment employés pour la rédaction des documents d'usage quotidien. Si quelques tablettes d'ivoire ont ainsi été retrouvées, une grande partie des documents administratifs, qui correspondraient à la notion contemporaine d'archives courantes et intermédiaires, a été irrémédiablement perdue, puisque leurs supports se sont tout simplement désintégrés²⁶.

Le traitement même de l'argile a pu, ensuite, entraîner la détérioration ou la perte définitive de certains documents. La cuisson des tablettes d'argile assure une bien meilleure conservation du support. Cette caractéristique physique du matériau était connue des Mésopotamiens, mais la cuisson n'était réservée qu'à certains documents précieux, conservés dans les bibliothèques²⁷. Les tablettes étaient beaucoup plus fréquemment séchées au soleil²⁸, et pouvaient ainsi facilement se fendre dans un environnement trop sec. La conservation de la majorité des documents découverts a ainsi été assurée par le déclenchement d'un incendie²⁹ plutôt que par une volonté systématique de transmission d'une certaine partie du patrimoine archivistique. La composition du corpus de tablettes cunéiformes qui est parvenu jusqu'à l'époque contemporaine résulte donc du hasard.

Finalement, la multiplication des conflits armés, qui rythment l'ensemble de l'histoire de la Mésopotamie, a évidemment eu des conséquences

20 Valentin Nikiprowetzky, « Ninive », dans *Encyclopaedia Universalis* [En ligne]. Adresse URL: <http://www.universalis-edu.com/article2.php?napp=19276&nref=T301449> (page consultée le 10 mars 2009).

21 Simo Parpola, « The Royal Archives of Nineveh », dans Klaas R. Veenhof, dir., *Cuneiform archives and libraries : papers read at the 30^e Rencontre Assyriologique Internationale Leiden, 4-8 July 1983*, Leiden, Nederlands Historisch-Archaeologisch Instituut te Istanbul, 1986, p. 234.

22 Traduction libre. Simo Parpola, « The Royal Archives... », p. 223.

23 Dominique Charpin, « Esquisse d'une diplomatie... », p. 488.

24 Ernst Posner, *Archives in the Ancient World*, Cambridge, Harvard University Press, 1972, p. 19.

25 Klaas R. Veenhof, « Cuneiform Archives... », p. 2.

26 Ibid.

27 Dominique Charpin, « Esquisse d'une diplomatie... », p. 489.

28 Klaas R. Veenhof, « Cuneiform Archives... », p. 1.

29 Ibid.

importantes sur la préservation des dépôts d'archives. La guerre, qui permettait de rapporter d'importants butins et d'imposer aux états vaincus le versement de tributs réguliers, constituait, en effet, une activité économique régulière³⁰. Les conflits armés renforçaient également la légitimité des empires, en assurant une extension de leurs possessions territoriales³¹. Ces incursions militaires fréquentes menaient couramment à la destruction ou au démantèlement de fonds d'archives. Ainsi, lorsque Hammurabi conquiert Mari – pour développer un exemple déjà évoqué – « les destructeurs du palais [s'acharnèrent] à mettre en pièce les archives »³² du palais royal.

Analyse des lots d'archives

Mais ces limites n'ont pas empêché, heureusement, les historiens d'esquisser un tableau assez complet des pratiques archivistiques du Proche Orient ancien. Il était cependant essentiel de les définir précisément, afin de mettre en exergue le caractère hypothétique des déductions des assyriologues, qui doivent reconstituer à partir d'éléments épars les données qui leur manquent. Les facteurs qui ont, durant l'Antiquité, engendré la destruction de nombreux lots de tablettes possèdent même le mérite de souligner simultanément l'importance centrale et la large diffusion des archives dans les états mésopotamiens. En effet, comment expliquer que les soldats d'Hammurabi aient pris la peine de saccager les archives royales de Mari, si celles-ci n'occupaient pas un rôle important dans le fonctionnement de l'administration de la Cité-État? À un autre niveau, les tablettes n'étaient pas systématiquement cuites afin d'être conservées. Quel motif accorder à cette pratique, sinon que la majorité des tablettes ne consignaient que des affaires courantes, et pouvaient donc être détruites au bout d'un laps de temps déterminé, comme dans les calendriers de conservation contemporains?

Dans son ouvrage *La logique de l'écriture*, l'anthropologue John Rankin Goody met admirablement en lumière l'importance de l'écriture dans l'organisation et la consolidation des états:

La présence d'une bureaucratie utilisant l'écriture combat [les] tendances génératrices de scissions. Elle représente un facteur de consolidation dans la construction des États, non seulement en raison de l'existence d'une communication au sein même de la hiérarchie politique et jusque dans la vie domestique, mais également parce que l'emploi d'un langage commun écrit (comme en Europe occidentale au Moyen Âge), ou d'un script logographique commun (comme en Chine) aide à surmonter la diversité des langues parlées et des dialectes, et également jusqu'à un certain point, celle des pratiques culturelles³³.

Cette analyse s'applique bien évidemment aux états mésopotamiens, qui ont les premiers utilisés l'écriture et surtout inventé les archives pour soutenir la complexification de leurs administrations. Dans cette optique, l'organisation matérielle des archives mésopotamiennes ne peut que fournir de précieux indices quant à la nature du pouvoir qui ont présidé à leur élaboration. Deux

30 Jean-Jacques Glassner, *La Mésopotamie*, Paris, Les Belles Lettres, 2002, p. 31.

31 Ibid.

32 G. Dossin, « Les archives épistolaires du palais de Mari », *Syria*, 19 (1938), p. 105; cité dans Dominique Charpin, « La fin des archives dans le palais de Mari », *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, 89 (1995), p. 39.

33 John Rankin Goody, *La logique de l'écriture : aux origines des sociétés humaines*, Paris, Armand Colin, 1986, p. 121.

éléments sont, à cet égard, particulièrement révélateurs: l'organisation spatiale des centres d'archives et les particularités diplomatiques des documents d'archives eux-mêmes.

Les centres d'archives

L'analyse archéologique des centres d'archives mésopotamiens permet, tout d'abord, de mesurer leur importance dans la gestion des affaires quotidiennes de l'état. D'une part, la localisation géographique des centres liés aux différents palais royaux exhumés témoigne non seulement d'une volonté consciente de distinguer différents fonds d'archives, selon la fonction de l'organisme qui les produit, mais également de favoriser un accès aisé aux documents. Le site du palais d'Ougarit, capitale de l'ancien royaume du même nom situé sur les côtes occidentales de la Syrie actuelle³⁴, permet ainsi de mettre à jour l'existence d'une « parfaite organisation administrative »³⁵ dès 1190 av. J.-C³⁶. Cinq centres d'archives principaux y ont été, jusqu'à présent, identifiés par les archéologues³⁷. Deux de ces centres illustrent particulièrement bien l'existence d'un plan d'organisation conscient des archives. D'un côté, les « archives de l'ouest »³⁸, le bureau des reçus du trésorier, accueillait les payeurs de taxes et leur délivraient une preuve de paiement des impôts. La porte de cette installation donnait sur l'extérieur du palais, de manière à ce que les contribuables en provenance de tout le royaume puissent payer leur dû sans avoir à pénétrer dans la bâtisse. D'un autre côté, les « archives de l'est »³⁹ contenait les documents financiers et légaux liés aux activités de la capitale. Or, la situation géographique de ce bâtiment, complètement opposée à celle des archives de l'ouest, était d'abord destinée à faciliter l'accès des résidents de l'intérieur de la cité à ces archives.

D'autre part, l'organisation interne des documents dans les différents centres d'archives confirme l'importance qui leur était accordé par les états. Les archivistes mésopotamiens ont, en effet, élaborés des techniques d'entreposage des tablettes et d'identification des séries d'archives qui facilitaient non seulement l'accès physique aux archives à l'intérieur des institutions, mais également leur identification rapide. Ces deux facteurs contribuaient fortement à assurer une communication efficace de l'information contenue par les tablettes et se situaient ainsi au fondement même du fonctionnement des administrations.

Dans une typologie qu'il a établie à partir de l'ensemble des sites archéologiques, Ernst Posner identifie trois systèmes d'entreposage des tablettes d'argile: le système des casiers, le système des étagères ouvertes et le système des récipients⁴⁰. C'est cependant le système des récipients qui semblent avoir été le plus populaire⁴¹. Cette popularité tire ses origines de deux facteurs décisifs. D'un côté, l'usage de récipients divers, comme des jarres, permettaient d'assurer

34 Marguerite Yon, « Ougarit, site archéologique », dans *Encyclopaedia Universalis* [En ligne]. Adresse URL: <http://www.universalis-edu.com/article2.php?napp=17342&nref=C010072#05000000> (page consultée le 10 mars 2009).

35 Traduction libre. Claude F. A. Schaeffer, éd., *Le palais royal d'Ugarit III*, Paris, Imprimerie Nationale, 1955, Mission de Ras Shamra, vol. VI, p. XI; cité dans Ernst Posner, *Archives in...*, p. 32.

36 Marguerite Yon, « Ougarit... », [En ligne].

37 Ernst Posner, *Archives in...*, p. 32.

38 Ibid.

39 Ernst Posner, *Archives in...*, p. 33.

40 Ernst Posner, *Archives in...*, p. 56.

41 Ernst Posner, *Archives in...*, p. 58.

une meilleure protection des archives⁴², à l'intérieur d'une civilisation dans laquelle les serrures n'existaient pas encore⁴³. Les archivistes, et l'état qui les employait, voulaient donc assurer l'intégrité des documents qui leur étaient confiés. D'un autre côté, ces récipients étaient souvent dotés d'étiquettes qui identifiaient la série d'archives rassemblée⁴⁴, permettant ainsi une consultation plus simple des documents. Les étiquettes découvertes sur le site d'Ur (c. 2100 av. J.-C.)⁴⁵ témoignent ainsi d'une classification chronologique des séries de tablettes, qui rassemblent les documents produits pendant une courte période⁴⁶. Mais la classification systématique des archives ne peut être résumée à la présence d'étiquettes. Selon toute vraisemblance, il s'agissait d'une pratique répandue. Les archives d'Ebla, pourtant beaucoup plus anciennes que celles d'Ur (3000 av. J.-C.), sont déjà organisées selon un système bien défini. La conservation exceptionnelle de l'ordre original des tablettes sur des étagères permet d'identifier un plan de classification élaboré à partir du contenu des documents. Les comptes rendus étaient ainsi physiquement séparés des ordonnances⁴⁷.

Le mode de fonctionnement des centres d'archives, bien qu'il ne puisse être reconstitué parfaitement, met donc déjà en lumière une caractéristique essentielle du fonctionnement politique des états mésopotamiens, qu'ils soient monarchiques ou impériaux. Ces états sont bureaucratiques: ils s'appuient tous sur une pratique archivistique complexe, supportée par des conditions de conservation matérielle adéquates et régit par un ensemble de règles déterminées, pour assurer le bon déroulement des activités administratives quotidiennes.

Analyse diplomatique des tablettes cunéiformes.

L'emploi des méthodes de la diplomatique, qui se consacrent à l'analyse des « caractères externes »⁴⁸ et des « caractères internes »⁴⁹ des documents, permet de confirmer la justesse de ce premier constat, tout en livrant certaines précisions supplémentaires sur les méthodes d'affirmation du pouvoir politique. D'une part, l'analyse des caractères externes permet de déterminer les conditions physiques d'élaboration des textes. Dans le cas des tablettes mésopotamiennes, la diplomatique a ainsi permis d'identifier le lien qui unissait la consistance particulière de l'argile en tant que support de l'écrit et la forme si caractéristique de l'écriture cunéiforme, une « combinaison de coins ou de clous »⁵⁰. Mais c'est l'usage des sceaux, une autre caractéristique externe, qui cristallise le plus nettement l'empreinte du pouvoir royal mésopotamien sur l'élaboration des documents d'archives étatiques. L'usage des sceaux est toujours triple: « clore et garantir l'intégrité ou le secret d'un texte, affirmer la propriété, authentifier un acte (en manifestant qu'il exprime bien la volonté d'un individu

42 Ibid.

43 Dominique Charpin, « Des scellés à la signature: l'usage des sceaux dans la Mésopotamie antique », dans A.-M. Christin, éd., *Écritures II*, Le Sycomore, Paris, 1985, p. 18.

44 Ibid.

45 Valentin Nikiprowetzky, « Ur », dans *Encyclopaedia Universalis* [En ligne]. Adresse URL: <http://www.universalis-edu.com/article2.php?napp=19208&nref=T304027> (page consultée le 10 mars 2009).

46 Klaas R. Veenhof, « Cuneiform Archives... », p. 18.

47 Paul Delsalle, *Une histoire de l'archivistique*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1998, p. 12.

48 Dominique Charpin, « Esquisse d'une diplomatique... », p. 488.

49 Ibid.

50 Dominique Charpin, « Esquisse d'une diplomatique... », p. 491.

ou d'une personne morale) »⁵¹. Chacun des archivistes royaux possédait son propre sceau. Ils l'imprimaient sur les tablettes d'argile fraîche, sur les récipients et même sur les portes, non munies de serrures, pour assurer la provenance et l'intégrité des documents d'archives⁵². Une lettre extraite de la correspondance féminine des archives royales de Mari atteste de l'importance de ces pratiques. Alors qu'elle pénètre dans un centre d'archives, la narratrice rapporte ainsi que les archivistes « ont pris deux paniers de tablettes; ces paniers étaient scellés au sceau d'Etel-pî-sharrim »⁵³. Mais ces sceaux ne constituaient en aucun cas un obstacle matériel à la profanation des archives. Puisqu'ils étaient au service du roi, les sceaux des archivistes ne constituaient qu'un signe de l'autorité politique. Or, il semble que cet « obstacle *moral* »⁵⁴ ait été suffisant pour empêcher, sauf en cas d'invasions militaires, le vol ou la dégradation des archives royales⁵⁵. L'image du roi, qui commande un respect sans faille des sujets du royaume, apparaît donc pourvue d'une forte autorité et d'une lourde charge symbolique.

D'autre part, l'analyse des caractères internes s'intéresse à la langue et aux formulaires⁵⁶ employés par les scribes ou les administrateurs dans la rédaction des documents royaux. Ces données permettent de saisir deux caractéristiques essentielles de la manière dont pouvait être exercée le pouvoir par les dynasties mésopotamiennes. La langue de rédaction des actes, l'akkadien, permet, dans un premier temps, de confirmer la conception de l'image du roi que révélait déjà l'emploi des sceaux. La langue akkadienne, qui se répand en Mésopotamie à partir de 2300 av. J.-C.⁵⁷, devient rapidement la *lingua franca* de l'espace mésopotamien. Elle est, par exemple, centrale dans les relations diplomatiques entretenues entre les états⁵⁸. Mais elle n'était généralement pas employée par les individus, qui se servaient plutôt de leur langue locale. L'utilisation généralisée de l'akkadien pour la rédaction des actes royaux, qui ne concernent pas les relations étrangères, est donc en décalage avec la langue orale⁵⁹. Ce phénomène illustre le caractère symbolique accordé au langage qui servait à rédiger les textes émanant de l'autorité royale.

Dans un second temps, la variation des formulaires employés dans la rédaction des contrats⁶⁰, généralement conservés dans les archives privées, peut également fournir de précieux indices sur la nature du pouvoir politique. L'exemple de l'Empire néo-assyrien, reconnu pour son impérialisme conquérant, est à cet égard particulièrement révélateur. Sous le règne du roi Sargon II (721-705)⁶¹, qui constitue l'apogée des conquêtes militaires

51 Yves Metman, *Sigillographie*, dans Charles Samaran, dir., *L'histoire et ses méthodes*, Paris, Gallimard, 1961, p. 393; cité dans Dominique Charpin, « Esquisse d'une diplomatie... », p. 497.

52 Dominique Charpin, « Des scellés à la signature... », p. 18-19.

53 G. Dossin, *Correspondance féminine*, P.Geutner, coll., Archives royales de Mari, tome X, Paris, 1978, n°12; cité dans Dominique Charpin, « Des scellés à la signature... », p. 19.

54 Dominique Charpin, « Des scellés à la signature... », p. 19.

55 Ibid.

56 Dominique Charpin, « Esquisse d'une diplomatie... », p. 498.

57 Georges Roux, *La Mésopotamie*, p. 552.

58 John Wansbrough, « Ugaritic in Chancery Practice », dans Klaas R. Veenhof, dir., *Cuneiform archives and libraries : papers read at the 30^e Rencontre Assyriologique Internationale Leiden, 4-8 July 1983*, Leiden, Nederlands Historisch-Archaeologisch Instituut te Istanbul, 1986, p. 205.

59 Ibid.

60 Dominique Charpin, « Esquisse d'une diplomatie... », p. 500

61 Georges Roux, *La Mésopotamie*, p. 564.

assyriennes⁶², de nouveaux formulaires, de « style impérial »⁶³, sont imposés aux pays conquis. Ce changement tire ses origines d'une nécessité avant tout pratique. La normalisation des formulaires facilitait en effet, pour les inspecteurs royaux, l'inventaire des richesses contenues par les nouveaux territoires. L'imposition d'un modèle unique de rédaction des actes permettait de gommer les particularismes régionaux, qui n'étaient pas familiers aux employés de l'administration centrale⁶⁴. Plus fondamentalement, cette standardisation reflète également l'idéologie impérialiste qui fondait la légitimité du pouvoir politique assyrien⁶⁵.

Le contenu textuel des archives

L'analyse archéologique et diplomatique des centres d'archives et des documents d'archive permet donc d'esquisser un tableau sommaire du pouvoir politique exercé par les rois mésopotamiens. S'appuyant sur une organisation bureaucratique complexe, dans laquelle les archives occupent une fonction essentielle, les rois mésopotamiens sont dotés d'un pouvoir autoritaire, lourdement chargé au plan symbolique. Le caractère despotique du pouvoir royal apparaît avec une netteté particulière sous l'Empire néo-assyrien, grâce à la vigueur de son idéologie impérialiste.

Ce constat, élaboré presque exclusivement à partir des caractéristiques matérielles des bâtisses abritant les documents d'archives et des archives elles-mêmes peut-être, sommairement, confirmé par le contenu textuel des archives. Les recherches menées par les assyriologues depuis quelques années ont mis en lumière l'utilisation importante de la communication écrite dans les relations entre le roi, son administration, et ses sujets⁶⁶. Le taux d'alphabétisation des populations mésopotamiennes apparaît même relativement élevé. Le roi assyrien Hammurabi (1792-1736 av. J.-C.) exposait ainsi son célèbre code de lois sur une stèle, afin de le diffuser auprès de la population. La rédaction même de l'épilogue témoigne que le roi attendait de ses sujets qu'ils soient capables de lire:

Que l'homme maltraité qui a un procès vienne devant ma statue de roi de justice, qu'il lise ma stèle inscrite, qu'il entende mes paroles très précieuses, que ma stèle lui montre son cas et qu'il voie son verdict⁶⁷.

Puisqu'une portion non négligeable des Mésopotamiens semble ainsi avoir possédé la capacité de lire les documents rédigés en écriture cunéiforme, l'analyse du contenu textuel des documents d'archives, accessible, permet de

62 Jean-Jacques Glassner, *La Mésopotamie*, p. 42.

63 Traduction libre. B.R. Foster, « Archives and Empire in Sargonic Mesopotamia », dans Klaas R. Veenhof, dir., *Cuneiform archives and libraries : papers read at the 30^e Rencontre Assyriologique Internationale Leiden, 4-8 July 1983*, Leiden, Nederlands Historisch-Archaeologisch Instituut te Istanbul, 1986, p. 49.

64 Ibid.

65 B.R. Foster, « Archives and Empire... », p. 51.

66 Dominique Charpin, « Lire et écrire en Mésopotamie: une affaire de spécialistes? », dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres. Comptes rendus des séances de l'année 2004, janvier-mars*, Paris, Diffusion de Boccard, 2006, p. 505.

67 Code d'Hammurabi; cité dans Dominique Charpin, « Lire et écrire... », p. 505.

préciser l'image que le pouvoir royal souhaitait diffuser auprès de la population, de son administration et des monarques étrangers.

Un exemple précis, extraits des archives de Mari, est, à cet égard, particulièrement éclairant. Zimrî-Lîm (1775-1761 av. J.-C.)⁶⁸, dernier roi de Mari, a conservé dans ses archives plusieurs lettres échangées dans le cadre des relations diplomatiques entretenues avec les royaumes de la Haute-Djéziré et du sud Sindjar⁶⁹, maintenant situés à l'intérieur des frontières de la Syrie contemporaine. Il a ainsi envoyé cette missive au roi Tiš-Ulme:

Le pays tout entier est retourné à ses divisions patrimoniales et chacun est (re)monté sur le trône ancestral. Voici ce que j'ai appris: « Le pays d'Ida-Mars tout entier, là où du moins il s'est rendu maître des citadelles, tourne son attention vers Zimri-Lîm ». À présent, écrivez-moi que je vienne vous jurer un serment solennel par les dieux. Remettez-moi la ville que je la remette à son maître (légitime) et vous installe, vous-mêmes avec vos biens, là où vous me le direz⁷⁰.

Cette lettre permet d'identifier trois traits fondamentaux de l'image du roi mésopotamien. Tout d'abord, l'expression « trône ancestral » fait référence à l'ancienneté des dynasties auxquelles appartiennent les deux épistoliers. La légitimité du roi mésopotamien est fondée sur « l'antiquité de [sa] race »⁷¹. Si Zimrî-Lîm précise, ensuite, que c'est « le pays d'Ida-Mars tout entier [qui] tourne son attention » vers lui, c'est qu'il souhaite sans aucun doute amener à la connaissance de son interlocuteur que le peuple du pays conquis a reconnu son nouveau pouvoir. Finalement, la mention du « serment solennel par les dieux » constitue une référence directe à la relation particulière que les rois mésopotamiens entretenaient avec la sphère religieuse: ce sont les dieux qui délèguent une partie de leur pouvoir au roi, afin de gouverner les hommes. Le roi est donc le représentant des dieux sur terre, et agit en leurs noms⁷². Ces trois caractéristiques correspondent parfaitement à la définition du pouvoir royal élaborée par Jean-Jacques Glassner, qui peut s'appliquer à l'ensemble des monarchies qui ont successivement dirigé l'espace mésopotamien: « l'institution royale se définit par les rapports que le roi entretient avec les ancêtres, les dieux et les hommes »⁷³.

L'image du pouvoir royal, telle qu'elle avait été révélée par l'organisation des archives mésopotamiennes, se trouve donc non seulement confirmée, mais même précisée par le contenu textuel des archives. Le roi est doté d'un pouvoir politique absolu, s'appuyant sur une organisation étatique complexe, qui se reflète dans le contenu de ses archives. La lettre de Zimrî-Lîm permet de saisir la nature de ce pouvoir dans ses grandes articulations. Mais il peut même être décelé dans les rapports personnels que le roi entretenait avec ses principaux fonctionnaires. Mukannišum, sorte de « ministre des transports, de l'industrie et du commerce »⁷⁴, peut ainsi se faire sermonner, malgré sa position élevée dans la hiérarchie, par son monarque Zimrî-Lîm. Le roi n'hésite

68 Georges Roux, *La Mésopotamie*, p. 555.

69 Jean-Marie Durand, éd., *Les documents épistolaires...*, tome 1, p. 383.

70 Jean-Marie Durand, éd., *Les documents épistolaires...*, tome 1, document 247 [TH.72.15], p. 386-387.

71 Jean-Jacques Glassner, *La Mésopotamie*, p. 96.

72 Jean-Jacques Glassner, *La Mésopotamie*, p. 95.

73 Ibid.

74 André Parrot, « Préface », dans Olivier Rouault, *Mukannišum : l'administration et l'économie palatiales à Mari*, Paris, P. Geuthner, 1977, p. 8.

pas à le menacer de le faire « payer une mine d'argent »⁷⁵ s'il transgresse ses ordres! Cette simple remarque permet d'exemplifier le comportement quotidien des rois mésopotamiens, dont le pouvoir permettait d'adopter une « attitude sévère et exigeante »⁷⁶ à l'égard de leurs sujets, tempérée par un fort « paternalisme »⁷⁷.

Conclusion

Les archives royales découvertes par les archéologues reflètent le mode d'organisation politique des différents royaumes mésopotamiens par l'organisation complexe des centres d'archives étatiques et par les caractéristiques diplomatiques des tablettes cunéiformes. La reconstitution historique de la réalité antique se heurte, cependant, à de nombreuses difficultés. D'un côté, les comportements des premiers archéologues, au XIX^e siècle, ont causé la disparition d'un grand nombre de documents, par la destruction d'artefacts et surtout le démantèlement de fonds d'archives cohérents. D'un autre côté, les pratiques même des Mésopotamiens – dans le choix des supports de l'écrit, les techniques de conservation appliquées à ces supports et la pratique constante d'activités guerrières – ont provoqué, dès l'Antiquité, la perte d'un grand nombre d'informations précieuses. Mais ces limites de la documentation n'ont pas empêché les assyriologues de reconstituer un tableau élaboré des pratiques archivistiques mésopotamiennes. Ce tableau permet de repérer certaines des caractéristiques, valables pour toute la période mésopotamienne, du fonctionnement politique des états. Tout d'abord, la localisation spatiale et le fonctionnement interne des centres d'archives reflètent la volonté des états de rassembler non seulement les documents produits en fonds cohérents, selon le mandat de l'organisation productrice, mais également de favoriser l'accès aux archives tout en assurant leur intégrité. Les états mésopotamiens sont donc bureaucratiques: les archives occupent une place centrale dans la gestion des activités administratives quotidiennes de l'état. Les caractéristiques diplomatiques des tablettes archivées permettent, ensuite, de confirmer ce premier constat, tout en révélant des informations supplémentaires sur la nature précise du pouvoir royal qui dirige le fonctionnement des archives. L'usage des sceaux, l'emploi de l'akkadien dans la rédaction des actes royaux et la variation des formulaires standards utilisés pour uniformiser la rédaction des contrats permettent, en effet, de mettre au jour la nature autoritaire du pouvoir royal mésopotamien, soutenu par une lourde charge symbolique. L'analyse du contenu textuel des documents des archives royales précise, finalement, la nature exacte du pouvoir du roi mésopotamien. Celui-ci appuie son autorité, qui se répercute dans l'ensemble de ses relations interpersonnelles, sur trois sphères distinctes: l'ancienneté de sa lignée dynastique, le rapport qu'il entretient avec ses sujets et la délégation du pouvoir des dieux, dont il est le représentant sur terre. La pratique archivistique mésopotamienne a donc soutenu, en dernière instance, le développement d'états monarchiques autoritaires. Ceux-ci appuyaient leur pouvoir sur une administration lourde et complexe, qui n'aurait pu se développer sans une gestion efficace des documents d'archives, secrétés dans le cadre des activités de l'ensemble des organismes étatiques. Ce dernier trait met en exergue l'importance fondamentale des archives dans tout type d'organisation étatique, comme le souligne fort habilement Ernst Posner: « l'évolution de l'administration des archives [est intimement liée] à la croissance des

75 Document M. n°7, l. 25-27, dans Olivier Rouault, *Mukannišum...*, p. 224.

76 Olivier Rouault, *Mukannišum...*, p. 225.

77 Ibid.

administrations bureaucratiques. [...] [Ce principe] se vérifie tout autant durant l'ère des tablettes d'argile que dans les bureaucraties modernes »⁷⁸.

78 Traduction libre. Ernst Posner, *Archives in...*, p. 70.

Bibliographie

- BOTTÉRO, Jean. « Mésopotamie : la plus vieille écriture du monde », dans BOTTÉRO, Jean, dir. *L'écriture. Des hiéroglyphes au numérique*. Paris, Perrin, 2007. p. 19-34.
- CHARPIN, Dominique. « Lire et écrire en Mésopotamie: une affaire de spécialistes? », dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres. Comptes rendus des séances de l'année 2004, janvier-mars*. Paris, Diffusion de Boccard, 2006. p. 481-508.
- CHARPIN, Dominique. « Esquisse d'une diplomatique des documents mésopotamiens ». *Bibliothèque de l'École des chartes*, 160 (2002), p. 487-511.
- CHARPIN, Dominique. « La fin des archives dans le palais de Mari ». *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, 89 (1995). p. 29-40.
- CHARPIN, Dominique. « Les mots du pouvoir dans les archives royales de Mari ». *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, 2 (1991). p. 3-17.
- CHARPIN, Dominique. « Des scellés à la signature: l'usage des sceaux dans la Mésopotamie antique », dans CHRISTIN, A.-M., éd. *Écritures II*. Le Sycomore, Paris, 1985. p. 13-24.
- DELSALLE, Paul. *Une histoire de l'archivistique*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1998. 274 pages.
- DURAND, Jean-Marie, éd. *Les documents épistolaires du palais de Mari*. Paris, Éditions du Cerf, 1997. 3 volumes.
- GLASSNER, Jean-Jacques. *La Mésopotamie*. Paris, Les Belles Lettres, 2002. 335 pages.
- GOODY, John Rankine. *La logique de l'écriture : aux origines des sociétés humaines*. Paris, Armand Colin, 1986. 197 pages.
- KRAMER, Samuel Noah. *L'histoire commence à Sumer*. Paris, Arthaud, 1975. 268 pages.
- MARGUERON, Jean-Claude. « Site archéologie - Mari », dans *Encyclopaedia Universalis* [En ligne]. Adresse URL: <http://www.universalis-edu.com/article2.php?napp=14331&nref=C099042> (page consultée le 10 mars 2009).
- NIKIPROWETZKY, Valentin. « Ninive », dans *Encyclopaedia Universalis* [En ligne]. Adresse URL: <http://www.universalis-edu.com/article2.php?napp=19276&nref=T301449> (page consultée le 10 mars 2009).

- NIKIPROWETZKY, Valentin. « Ur », dans *Encyclopaedia Universalis* [En ligne]. Adresse URL: <http://www.universalis-edu.com/article2.php?napp=19208&nref=T304027>(page consultée le 10 mars 2009).
- PARROT, André. « Sumer », dans *Encyclopaedia Universalis* [En ligne]. Adresse URL: <http://www.universalis-edu.com/article2.php?napp=8742&nref=R171131> (page consultée le 10 mars 2009).
- PARPOLA, Simo. « Assyrian Library Records ». *Journal of Near Eastern Studies*, 42, 1 (1983). p. 1-29.
- POSNER, Ernst. *Archives in the Ancient World*. Cambridge, Harvard University Press, 1972. 283 pages.
- ROUAULT, Olivier, éd. *Mukannišum : l'administration et l'économie palatiales à Mari*. Paris, P. Geuthner, 1977. 293 pages.
- ROUX, Georges. *La Mésopotamie*. Paris, Seuil 1995 (1985). 606 pages.
- VEENHOF, Klaas R., éd. *Cuneiform archives and libraries : papers read at the 30^e Rencontre Assyriologique Internationale Leiden, 4-8 July 1983*. Leiden, Nederlands Historisch-Archaeologisch Instituut te Istanbul, 1986. 307 pages.
- YON, Marguerite. « Ougarit, site archéologique », dans *Encyclopaedia Universalis* [En ligne]. Adresse URL: <http://www.universalis-edu.com/article2.php?napp=17342&nref=C010072#05000000> (page consultée le 10 mars 2009).